



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 9 février 2011 à 17 h 15 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme et préfet
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance extraordinaire est ouverte à 17 h 15

RÉSOLUTION 72-02-11

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT la rencontre de travail du comité administratif tenue ce même jour à 16 h avec madame Caroline Raymond, architecte, concernant le projet de réaménagement de l'Édifice de La Matanie, à laquelle ont participé la directrice générale et le directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 73-02-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des sujets à discuter;

- 1- Renonciation à l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Mandat à la firme DESSAU – Étude structurale;
 - 3.2 État de situation – honoraires professionnels;
- 4- État de situation – dossier rivière Blanche;
- 5- Période de questions;
- 6- Fermeture de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 74-02-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT DESSAU – ÉTUDE STRUCTURALE DE LA PARTIE SOUTERRAINE

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le projet de connaître l'état de la structure souterraine;

CONSIDÉRANT l'estimation de la firme d'ingénieurs-conseils DESSAU pour la réalisation de l'étude structurale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane confirme le mandat à la firme d'ingénieurs-conseils DESSAU pour la réalisation de l'étude structurale de la partie souterraine de l'Édifice de La Matanie, les honoraires ne devant pas dépasser 3 980,00 \$ avant les taxes et facturés selon les taux horaires prévus lors de la soumission acceptée en novembre 2010;

QUE ces honoraires professionnels additionnels seront imputables au règlement d'emprunt 247-2010;

QUE monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

État de situation – dossier honoraires professionnels

La directrice générale informe les membres du comité de la situation concernant les honoraires professionnels supplémentaires en lien avec le projet de rénovation d'un local en appel d'offres séparé, les diverses vérifications pour les mises aux normes applicables et les relevés effectués.

État de situation – dossier rivière Blanche

La directrice générale et le préfet informent les membres du comité de la situation concernant la perception de la créance et de la rencontre tenue avec le maire et la directrice générale de la municipalité de Saint-Ulric.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 75-02-11

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 17 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvan Imbeault

Préfet

Line Ross, M.B.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvan Imbeault, préfet